

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 mars à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03 mars 2026 s'est réuni en mairie annexe au 3, place de l'église, sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 8

Étaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, M. Nicolas GUILLON, Mme Aurélie GALLET, M. Xavier MORET.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Christine GENDREAU, M. Grégory BOIRON, M. Patrick MAUNET,

Était absent : M. Elhadji SIMAKHA

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUILLON

Le compte-rendu de la séance du 04 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

I – APPROBATION DU CFU DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal communal pour l'exercice 2025.

II – APPROBATION DU CFU DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe « logements sociaux » pour l'exercice 2025.

III – APPROBATION DU CFU DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA BOTARDERIE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe « Lotissement de la Botarderie » pour l'exercice 2025.

IV – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité : le résultat de l'exercice 2025 est affecté au budget 2026 comme suit :

<i>Section de fonctionnement- R 002</i>	<i>68 115,98 €</i>
<i>Section d'investissement-1068</i>	<i>111 162,21 €</i>
<i>Section d'investissement -D 001</i>	<i>35 134,16 €</i>

V – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité : le résultat de l'exercice 2025 est affecté au budget principal 2026 comme suit :

<i>Section de fonctionnement- R 002</i>	<i>27 234,53 €</i>
<i>Section d'investissement-1068</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Section d'investissement -R 001</i>	<i>398,78 €</i>

VI – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA BOTARDERIE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité : le résultat de l'exercice 2025 est affecté au budget annexe 2026 comme suit :

<i>Section de fonctionnement- D 002</i>	<i>13 419,63 €</i>
<i>Section d'investissement -R 001</i>	<i>0,00 €</i>

VII – DEVIS POUR LE BALAYAGE DES RUES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise RTL (86120 – ROIFFÉ) d'un montant de 199,80 € HT, soit 219,78 € TTC, pour le balayage mensuel des rues avec trottoirs, par passage, pour l'année 2026.

VIII – DEVIS FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'EXTINCTEURS À L'ÉCOLE

Le conseil municipal approuve par 7 voix pour et une abstention, le devis de l'entreprise CHUBB (95865 – CERGY PONTOISE) d'un montant de 243,63 € HT, soit 292,36 € TTC, pour la fourniture et la pose de 2 extincteurs pour l'école.

IX – LOCATION DU LOCAL DU JEU DE BOULES

Lors du conseil municipal du 4 février 2026, il a été émis par les membres de l'amicale bouliste « La Tourangelle » la volonté d'installer un chauffe-eau de 300 litres en remplacement du chauffe-eau actuel de 75 litres.

Actuellement le compteur électrique en triphasé est partagé entre le bâtiment accueillant l'amicale bouliste « La Tourangelle » et l'atelier technique communal. La consommation électrique pour 2024 a été de 2 316 € et pour 2025 de 2 515 € et les factures ont été réglées par la mairie.

Si le chauffe-eau de 300 litres est installé la consommation risque d'être plus élevée.

Il est donc préconisé de faire participer l'amicale bouliste « La Tourangelle » à la facture d'électricité, soit :

- En installant un compteur individuel avec HP/HC pour le jeu de boules et en gardant le compteur actuel en triphasé pour le local technique
- En partageant la facture proportionnellement à la consommation de chacun des 2 utilisateurs
- En augmentant le loyer annuel.

Il est rappelé que les travaux effectués entre 2021 et 2024 par la mairie sur ce bâtiment s'élèvent à 129 000 € (chauffage, électricité, fenêtres, plafonds, toitures, maçonnerie). Le conseil municipal précise que, sur les deux mandats (2014 à 2026) une seule augmentation de loyer a été votée, c'était en 2025. Le loyer annuel était de 1 800 €, il est alors passé à 1 920 €, soit une augmentation annuelle de 120 €. Le conseil prend acte de ces recommandations, à charge pour le prochain conseil municipal élu le 15 mars de gérer ce dossier.

X – MOTION DE SOUTIEN À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et une abstention : adopte la motion annexée à la présente délibération réaffirmant l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- Du rapport annuel 2025 du SATESE concernant la station d'épuration, disponible en mairie.
- Que l'association « Croqueurs de pommes » (37580 REUGNY) organise une conférence intitulée « Plantes auxiliaires dans nos vergers » le 21 mars 2026.
- De la modification du tableau des permanences pour le scrutin des élections municipales du dimanche 15 mars 2026.
- De la réception en mairie d'une demande d'intervention d'un administré relative aux obligations légales de débroussaillage.

Fin de la séance à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,
Nicolas GUILLOU



La Maire,
Isabelle MÉLO

